







Paris, le 4 mai 2022

Madame Christy HOFFMAN Secrétaire générale UNI Global Union christy.hoffman@uniglobalunion.org

Objet: Demande d'annulation par UNI Global UNION de l'accord Orpea

Madame la Secrétaire générale d'UNI global Union,

Le 8 avril 2022, le groupe français ORPEA signe avec la fédération syndicale internationale UNI Global Union un « accord de partenariat mondial sur l'emploi éthique, le dialogue social, la négociation collective et les droits syndicaux ». Le champ d'application est celui des sociétés sur lesquelles ORPEA a un contrôle direct en tant que propriétaire ou dans lesquelles elle détient une participation majoritaire. Cet accord a été conclu sans que les partenaires sociaux français directement concernés ne soient invités formellement à cette négociation. Il est à noter que l'activité d'Orpea engendre 60 % du chiffre d'affaires mondial dans la seule zone France-Bénélux.

Cet accord s'inscrit dans un contexte où des dysfonctionnements majeurs dans la société ORPEA et ses établissements en France sont révélés à la suite de la parution du livre « les Fossoyeurs » de Victor Castanet le 26 janvier dernier. Maltraitance des résidents, pression sur les salariés, turn-over excessif des salariés, détournement d'argent public, répression syndicale... sont dévoilés, même si les organisations syndicales s'évertuaient à le faire également depuis des années. Très rapidement, l'Assemblée nationale se saisit du dossier.

Le 1^{er} février 2022, le gouvernement français mandate l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) d'une enquête administrative « visant à examiner les pratiques du groupe Orpea » dont les-conclusions ont été rendues publiques le 5 avril.

Il met en évidence les points suivants : Mauvaises pratiques managériales, transmission de documents financiers « insincères » aux Agences régionales de santé (ARS), « turnover excessif » des effectifs, « manque de moyens humains, suivi interne défaillant, « inadaptation » de certains établissements aux besoins des résidents, absentéisme du personnel, grammages des aliments insuffisants. Ce rapport IGAS-IGF confirme, en outre, que le groupe Orpea a indûment capté des dizaines de millions d'euros d'argent public au détriment des pensionnaires et des soignants.

Le 26 mars, le gouvernement avait annoncé qu'il saisissait la justice sur la base des conclusions de ce rapport, et qu'il comptait exiger d'Orpea le remboursement de dotations publiques présumées détournées de leurs fins. "Le doute n'a pas sa place dans cette affaire", a observé le ministre de la Santé, Olivier Véran.

En parallèle, près de 80 plaintes de familles de résidents concernant 30 établissements ont été déposées lundi 4 avril devant le parquet de Nanterre contre le groupe.

L'insincérité du groupe Orpea concerne également le dialogue social : Extrait du rapport IGAS-IGF « 1.3. La stratégie de relations sociales adoptée par Orpea conduit à affaiblir la portée du dialogue social et le recours à leurs représentants par les salariés.

1.3.1. Le syndicat interne majoritaire se positionne en partenaire de la direction ».

La CGT et la CFDT dénonçaient de longue date ces discriminations syndicales au sein du groupe Orpea. Le livre « Les Fossoyeurs » et le rapport IGAS-IGF ont apporté les preuves pour des actions en justice. L'ouvrage décrit Arc-en-Ciel comme un syndicat « fait maison », et met en lumière l'absence d'indépendance du syndicat Arc-en-Ciel vis-à-vis de l'employeur.

La CGT avait entamé, avant même la parution des *Fossoyeurs*, une procédure judiciaire au civil pour "contester la représentativité et donc la légitimité" du syndicat Arc-en-Ciel. En première instance, la CGT a été déboutée par le tribunal judiciaire de Nanterre, mais l'affaire doit être examinée dans les mois à venir par la Cour d'Appel de Versailles. Au regard des nouveaux éléments et témoignages attestant du trucage des élections, la CGT a, comme l'y autorise la loi, déposé une deuxième plainte en annulation des élections de 2019.

La CFDT a déposé des requêtes en février 2022 auprès du tribunal judiciaire de Nanterre, pour contester les élections professionnelles de juin 2019. Une première audience prévue initialement le 21 avril 2022 a été ajournée à la demande de la société Orpea.

Au-delà de la tempête médiatique autour du scandale Orpea depuis le début de l'année, des procédures en cours tant judicaires que parlementaires, à aucun moment, les organisations syndicales françaises CFDT et CGT n'ont été informées d'un quelconque processus de négociation autour d'un quelconque accord, et pas davantage les délégué.e.s siégeant au comté d'entreprise européen.

Il est évident qu'UNI Global Union a commis une faute politique grave en signant avec Orpea un « accord de partenariat mondial sur l'emploi éthique, le dialogue social, la négociation collective et les droits syndicaux ». Cet accord contribue à nuire à la vérité qui est mise en ce moment en lumière sur les tromperies du Groupe.

Les organisations syndicales dénoncent fermement cette manœuvre, contestent la légitimité de l'accord et exhortent UNI Global Union à dénoncer cet accord dans les plus brefs délais.

Recevez, Madame la Secrétaire générale, nos sincères salutations.

Fédération CFDT Santé Sociaux Evelyne RESCANIERES

> Confédération CFDT Laurent BERGER

Fédération CGT Santé Action sociale Mireille STIVALA

> Confédération CGT Philippe MARTINEZ

Copie : Confédération européenne des Syndicats, Confédération syndicale internationale